

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/53a3a5c8e7492c5516197964>

Date d'obtention : 2025-06-04 13:48:09

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut toujours commencer par se référer à la trousse Sexto pour s'assurer de bien connaître la démarche. Ensuite, on rencontre le jeune qui a fait le signalement et on remplit la fiche avec lui. Il est important de ne jamais regarder les images transmises ou sensibles que le jeunes pourrait vouloir montrer à l'intervenant. On confisque l'appareil qui aurait reçu ou envoyé l'image. Il est important de confisquer les appareils pour mettre fin à la propagation des images le plus rapidement possible pour préserver la victime. Les autres jeunes impliqués devront être rencontrés pour remplir la fiche. Dans le cas où une personne de l'extérieur de l'école serait impliquée ou s'il y a acte malveillant, l'intervenant contacte le service de police. En aucun cas, le service de police ne peut demander à l'école de faire une intervention à sa place. On respecte la confidentialité du dossier en ne communiquant aucune information, sauf ce qui est indiqué dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans le cas d'un acte malveillant, on rencontre tous les jeunes impliqués un à un, on confisque les appareils pour arrêter la propagation des images, on remplit la fiche, mais dans le cas d'un acte malveillant, on ne remplit pas la fiche, on communique avec le service de police. De plus, on ne déclenche pas le protocole à la demande d'une personne extérieure à l'école pour quelque chose qui se serait passé à l'extérieur de l'école. On réfère au service de police. Si c'est un élève de l'école qui signale, on intervient. Il est important de ne pas regarder les images transmises.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce sera de gérer l'émotion de la victime. Elle aura probablement honte et ressentira beaucoup d'inquiétude de subir du jugement. Elle pourrait vouloir cacher des informations ou refuser de parler. De plus, on ne doit pas mettre les mots dans sa bouche. C'est parfois un défi de questionner sans diriger le questionnement. Je m'assurerai de relire la trousse correctement et j'utiliserai l'aide-mémoire pour être certaine de ne pas commettre d'erreur pendant mon intervention.